Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260929-DBCCAS290926-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

Saint Agathon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DATE DE CONVOCATION : 29 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8

Le conseil d'administration du CCAS de SAINT-AGATHON légalement convoqué s'est réuni à la mairie le 6 octobre 2026 à 18 h sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. BERTRAND J-Y. – LE CANT J. – Mmes LE DINAHET A. – LE BARS M-C. – HENRY L. – GUERVILLY C. – TOINEN N. – MOISAN Y.

ABSENTES EXCUSEES : Mmes RICHARD J – LE CORRE A.

ABSENTS : M. CADOREL J. – Mmes LE GOFF M-C. – SAINTHORANT M.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CCAS AU SEIN DE L'UDCCAS 22

Madame LE DINAHET informe les membres que l'Union Départementale des CCAS est une association départementale qui regroupe, coordonne et représente les CCAS. Elle fait part d'un courrier émanant de cet organisme invitant le CCAS à désigner un représentant pour siéger au sein de leur instance.

Madame LE DINAHET Anaïs, vice-présidente, se propose pour représenter le CCAS de SAINT-AGATHON au sein de l'UDCCAS 22.

Les membres du CCAS,
A l'unanimité,
Désignent Madame LE DINAHET Anaïs pour représenter le CCAS de SAINT-AGATHON au sein de l'UDCCAS 22.

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Le Président,
Jean-Yves BERTRAND